

ASSOCIATION GOURLIZON ENVIRONNEMENT

COMPLÉMENT À LA SYNTHÈSE DES QUESTIONNAIRES

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

(Destiné aux adhérents et aux personnes ayant répondu au questionnaire.)

Comme nous vous l'avions annoncé, nous nous sommes, le Trésorier de l'association et moi-même, rendus à la carrière à l'invitation de M. Le Roux et de Mme la Maire de Gourlizon.

Étaient présents : M. Le Roux, M. Le Corre, directeur de la carrière, Mme Rasseneur, Maire de Gourlizon, M. Moktar Ben Hadj et M. Loïc Flochlay, conseillers municipaux. Après une réunion d'environ 45 mn, nous avons visité la carrière. Un certain nombre de conseillers municipaux se sont joints à nous pour cette visite.

Durant la réunion, nous avons évoqué divers points qui préoccupent les Gourlizonais.

Au sujet du trafic des camions

M. Le Roux dit que celui-ci a fortement diminué, car 80% du trafic est orienté vers Quimper par la route de Gourlizon à Plonéis, que par ailleurs il demande à ses chauffeurs d'éviter le bourg et que les camions repartent le plus souvent à plein (double flux), ce qui évite des rotations supplémentaires.

Évidemment, nous saluons l'effort réalisé par la SA Le Roux pour le confort des Gourlizonais.

M. Le Roux parle de « fake news » à propos de l'augmentation du nombre de camions (**augmentation de 122 à 244 camions**) évoquée par la Mission Régionale d'Autorité environnementale dans l'avis qu'elle a rendu le 27 janvier 2020 (MRAe n° 2020APB9) : M. Le Roux nous explique que le tonnage d'extraction demandé (550 000 tonnes par an) est un tonnage maximal, qui ne sera pas atteint, sauf en cas d'un très important chantier, ce qui semble selon lui peu probable.

Le tonnage extrait par la suite serait donc légèrement supérieur à celui qui l'est actuellement, soit environ 350 000 tonnes/an.

M. Le Roux indique qu'un comptage des véhicules légers traversant le bourg a été réalisé par les services du conseil départemental, qui a fait état de 1000 véhicules/jour. Ainsi, le trafic des poids lourds ne représenterait que 4 % du trafic routier global.

Lors de la visite, il nous est indiqué que des semi-remorques de 29 tonnes remplaceraient les camions de 15 tonnes, et que cela réduira le nombre de passages pour un même tonnage de matériaux transportés.

Nous craignons cependant que des camions plus gros génèrent plus de bruits et plus de risques au passage dans le bourg, ainsi qu'une dégradation plus importante de l'état des voies.

Nous faisons remarquer qu'actuellement le **passage de camions reste important** selon l'avis des riverains et le nôtre.

Un comptage des poids lourds circulant dans le bourg serait nécessaire pour disposer de chiffres reflétant au plus près la réalité du trafic et y apporter si besoin des mesures correctives.

Nous signalons les excès de vitesse, le non-respect de la signalisation routière, en précisant que, si ce n'est pas le fait de tous les chauffeurs, cela reste fréquent.

Au sujet des tirs de mines

M. Le Roux indique que le nombre de tirs de mines a été divisé par deux en 15 ans.

Il dément ce qu'énonce la MRAe (MRAe n° 2020APB9), à savoir que nombre de tirs de mines passerait de 18 à 35 par an. Dans le document qui nous a été remis avant la rencontre, il est indiqué que le nombre de tirs sera de 15 par an.

Le nombre de tirs qui auront effectivement lieu sera relativement simple à vérifier : il suffira aux riverains, quand ils le pourront, de noter le jour et l'heure des tirs qu'ils ont entendus et ressentis, et de nous communiquer leurs relevés de dates. Cela permettra, comme pour le comptage des camions, d'avoir des chiffres au plus près de la réalité.

En ce qui concerne les fissures dans les habitations, M. Le Roux explique que des mesures sont faites régulièrement lors des tirs de mines, et que les normes sont respectées. Il fait remarquer que les fissures dans les habitations se produisent dans d'autres lieux, loin de toute carrière et tirs de mines.

Nous rétorquons que les fissures concernent des habitations toutes situées dans un périmètre de grande proximité avec la carrière, et qu'il nous paraît crédible que les fissures soient liées aux tirs de mines.

M. Le Roux avance alors que **les personnes qui le souhaitent peuvent s'adresser à lui pour demander la pose d'un sismographe dans leur habitation**, afin de mesurer l'impact des tirs, en ajoutant que cette proposition a déjà été faite à certains riverains, qui l'auraient refusée.

Mme la Maire évoque un tir de mine « de démonstration » qui a eu lieu dans la matinée, en présence de membres du conseil municipal. Lors de la visite de la carrière, certains ont reconnu que ce tir leur avait semblé tout de même moins puissant qu'à l'ordinaire, et c'est également ainsi qu'il a été perçu par des riverains.

Au sujet des bruits en provenance de la carrière

M. Le Roux indique que divers dispositifs sont installés pour réduire les bruits, et qu'il ne peut difficilement faire mieux, sauf à mettre la clé sous la porte.

Cela restera à évaluer dans le temps, puisque des mesures de bruit devront avoir lieu régulièrement.

Au sujet des traversées d'engins entre la carrière et l'aire de stockage située de l'autre côté de la route, M. Le Roux déplore que les véhicules légers ne respectent pas la limite de vitesse aux abords de la carrière, et pense que si la limite était respectée, il n'y aurait aucun risque d'accident.

Nous soulignons qu'il appartient également aux chauffeurs des poids lourds et d'engins d'être attentifs et de respecter le code de la route.

En ce qui concerne la saleté de la route, M. Le Roux dit que les poids lourds qui quittent le site de la carrière passent dans un dispositif de lavage des roues.

Au sujet de Tronéoly

Nous posons la question de savoir si les terres agricoles de Tronéoly sont toujours l'objet d'un projet d'exploitation, en raison de l'existence d'une « veine bleue » de grande qualité.

M. Le Roux affirme qu'il a totalement renoncé à ce projet depuis 15 ans, et que ce renoncement est définitif, ce dont nous prenons acte.

Toutes les questions que nous avons n'ont pas été traitées durant cette rencontre, mais M. Le Roux nous ayant invités à ne pas hésiter à venir le trouver en cas de problème, nous ne manquerons pas de le faire selon le besoin des Gourlizonais au fil du temps.

Nous pouvons cependant souligner comme un progrès le fait de pouvoir échanger avec les responsables la SA Le Roux, et de débattre de la réduction des impacts de la carrière sur le cadre et la qualité de vie des Gourlizonais, à la condition bien évidemment que l'échange ne soit pas uniquement de pure forme.

Il nous paraît judicieux qu'une réunion annuelle entre des responsables de la SA Le Roux, des représentants des habitants de Gourlizon et des associations concernées ait lieu, pour permettre la poursuite d'un dialogue constructif.

Document 1

Evitement du bourg de Gourlizon par les camions : solutions pour toutes les orientations du trafic

Orientation du trafic vers Douarnenez sans traversée du bourg de Gourlizon

La distance de la carrière au rond-point de Bellevue sur la D 765 en traversant le bourg de Gourlizon est de $\pm 3,9$ km.

La distance de la carrière au rond-point de Bellevue sur la D 765 en évitant le bourg de Gourlizon et en empruntant la route de Gourlizon à Plonéis est de $\pm 5,40$ km, avec passage par la Croix-Rouge à Plonéis. Un aménagement routier sur la ND 765, création d'une entrée et d'une sortie au terme de la route Gourlizon-Plonéis permettrait d'éviter le passage par la Croix-Rouge.

 $\pm 1,5$ km supplémentaire, ce qui est peu.

Orientation du trafic vers Quimper sans traversée du bourg de Gourlizon

Il est évident que l'emprunt de la route de Gourlizon à Quimper est la solution la plus adaptée : il n'y a donc pas de traversée du bourg.

Orientation du trafic vers le Cap (Pont-Croix, Audierne...) sans traversée du bourg de Gourlizon

La distance de la carrière au lieu-dit le Fort en traversant le bourg de Gourlizon est de $\pm 2,8$ km.

La distance de la carrière au lieu-dit le Fort en évitant le bourg de Gourlizon, donc en empruntant la route de Gourlizon à Plonéis, puis en rejoignant le Fort par le rond-point de Bellevue est de $\pm 6,7$ km.

 $\pm 3,9$ km supplémentaires, ce qui paraît très acceptable, au vu du bénéfice pour les habitants de Gourlizon.

Orientation du trafic vers le pays bigouden sans traversée du bourg de Gourlizon

La distance de la carrière au rond-point de Kerandoaré sur la D 784 en traversant par le bourg de Gourlizon (avec passage devant l'école) est de 4,8 km.

La distance de la carrière au rond-point de Kerandoaré sur la D 784 en évitant le bourg de Gourlizon, en empruntant la route de Gourlizon à Plonéis, puis la route du Marc'Hallach pour rejoindre Kerandoaré sur la D 784 est de 8 km.

 $\pm 3,2$ km supplémentaires, ce qui paraît également très acceptable, au vu du bénéfice pour

les habitants de Gourlizon.

Document 3 - Aire de stockage SA GUENNEAU - Gourlizon

